



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
30 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 33<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 mai 2011, à 10 heures

*Président* : M. Rosenthal ..... (Guatemala)  
Puis : M<sup>me</sup> Stoica (Vice-Présidente) ..... (Roumanie)  
Puis : M. Rosenthal (Président)..... (Guatemala)

## Sommaire

Point 143 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-32047X (F)



Merci de recycler

*La séance est ouverte à 10 h 15*

**Point 143 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies** ([A/65/271 (Part II), A/65/643, A/65/644 et Corr.1, A/65/696 et Corr.1, A/65/715, A/65/738, A/65/742 et A/65/743; A/C.5/65/17])

1. **M. Yamazaki** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (A/65/715) et la note du Secrétaire général sur les montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/C.5/65/17), dit que l'année écoulée a été marquée par plusieurs changements notables, notamment l'achèvement de la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et l'entrée d'autres missions dans une phase de consolidation, de réduction progressive des effectifs ou de transition. Pendant l'exercice 2011/12, plusieurs opérations connaîtront une réduction du nombre d'observateurs militaires et de l'effectif des contingents ou de la police des Nations Unies. L'augmentation la plus importante des moyens nécessaires concerne l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dont l'effectif maximum autorisé a été porté de 8 000 à 12 000 personnes. Les prévisions présentées dans le rapport tiennent compte des dépenses supplémentaires résultant de l'harmonisation des conditions d'emploi.

2. Le rapport renseigne sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10, y compris sur les taux de vacance de postes prévus et effectifs, et indique les ressources à prévoir pour 2011/12, en donnant des exemples des gains d'efficacité prévus par les missions et des mesures visant à améliorer la gestion. Il contient aussi des informations actualisées sur l'élaboration et la présentation du budget, la gestion des ressources humaines, les besoins opérationnels, la conduite et la discipline, l'état du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.

3. Le montant total du budget approuvé pour 2009/10 s'élevait à 7,98 milliards de dollars, y compris les crédits se rapportant à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et au compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix. Les dépenses se

sont chiffrées à 7,58 milliards de dollars, soit un solde inutilisé de 0,4 milliard de dollars, ce qui correspond à un taux d'exécution globale de 94,9 %, contre 97,2 % pour l'exercice 2008/09. Le taux d'exécution s'est amélioré dans le cas de trois opérations, ainsi que de la Base de soutien logistique et du compte d'appui, mais a diminué dans le cas de 11 opérations. Les principaux facteurs qui ont influé sur l'exécution du budget en 2009/10 sont récapitulés, pour chaque mission, au chapitre II du rapport.

4. Le montant total du budget proposé pour le maintien de la paix en 2011/12, compte tenu de la Base de soutien logistique et du compte d'appui, s'élève à 7,6 milliards, soit 3 % de moins que le budget approuvé pour 2010/11.

5. Les mesures relatives aux conditions d'emploi du personnel des missions hors Siège que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 65/248 et qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011 auront pour effet de désigner un plus grand nombre de lieux d'affectation familles autorisées, d'accorder l'indemnité supplémentaire à la prime de sujétion aux fonctionnaires se trouvant dans un lieu d'affectation qui reste familles non autorisées et de prendre en charge les frais de voyage des fonctionnaires en poste dans un lieu d'affectation familles non autorisées se rendant dans un endroit préalablement désigné pour y passer les congés de détente et de récupération auxquels ils ont déjà droit. L'Assemblée a décidé que les frais supplémentaires occasionnés par ces dispositions, dont le montant est estimé à 82,6 millions de dollars, seraient financés aux moyens des crédits existants. Pour financer ces dépenses, il est proposé dans un premier temps de supprimer 349 postes d'administrateur recruté sur le plan international et de pourvoir 330 postes d'agent du Service mobile par recrutement sur le plan national dans les missions de maintien de la paix. Les réductions d'effectifs ne portent que sur des postes non essentiels, notamment des postes vacants depuis un certain temps.

6. Les dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international prévues pour 2011/12 ont été estimées sur la base du barème des traitements en vigueur en janvier 2011 et du coefficient d'ajustement propre à chaque mission. Les dépenses communes de personnel ont été calculées en appliquant aux traitements un ratio fondé sur la moyenne de l'exercice 2009/10 et des six premiers mois de 2010/11, en tenant

compte, pour chaque mission, de l'incidence de l'harmonisation des conditions d'emploi.

7. Les gains d'efficacité attendus de l'amélioration de l'appui apporté aux missions sur le plan de la logistique, de l'administration et de la sécurité sont estimés à 20,6 millions de dollars; le tableau 7 du rapport en présente un échantillon. Le tableau 8 donne des exemples des initiatives ayant des incidences sur les ressources que les missions se proposent de prendre en 2011/12. Le détail de ces gains d'efficacité et de ces initiatives est indiqué dans le projet de budget de chaque mission.

8. Le tableau 9 présente mission par mission les propositions budgétaires pour 2011/12, tandis que le tableau 10 donne, pour chacune, des informations sur les principaux facteurs de variation. Les prévisions budgétaires concernant l'ensemble des opérations, y compris la Base de soutien logistique et le compte d'appui, sont également indiquées dans la note du Secrétaire général (A/C.5/65/17).

9. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du rapport du Secrétaire général (A/65/715).

10. **M<sup>me</sup> Malcorra** (Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions), se référant au rapport sur l'aperçu général qui vient d'être présenté (A/65/715), dit que le maintien de la paix est entré dans une phase de consolidation : aucune nouvelle mission n'a été établie en 2010, la liquidation de la MINURCAT a pris fin le 30 avril 2010 et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUT) et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Lest (MINUT) ont entrepris de réduire leurs effectifs et préparent la transition. La tâche n'en reste pas moins très difficile en raison de divers facteurs : des conditions d'intervention très dures marquées par l'éloignement et l'instabilité, la présence de pillards, des attaques contre la population civile, l'écart considérable entre les mandats et les moyens mis en œuvre et l'ampleur de l'appui stratégique et opérationnel nécessaire aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales.

11. Le Département de l'appui aux missions s'est attaché à améliorer l'ensemble des opérations en mettant en œuvre un nouveau modèle de prestation de services fondé sur la normalisation, qui vise à accroître l'efficacité grâce à une plus grande spécialisation, une gestion optimale des ressources et de la chaîne d'approvisionnement, davantage de transparence et une forte responsabilisation. La demande de service restera

élevée en 2011/12 : l'effectif de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) devrait atteindre un niveau proche du maximum autorisé, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) reste confrontée à une situation très difficile, le Conseil de sécurité a décidé d'augmenter de 50 % l'effectif de l'AMISOM, et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) devra continuer d'œuvrer au relèvement du pays.

12. L'harmonisation des conditions d'emploi du personnel des Nations Unies aidera les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales à recruter et garder du personnel. L'incidence des suppressions de postes destinées à compenser son coût sera indiquée dans le budget des différentes opérations.

13. La proportion globale de postes vacants dans les missions de maintien de la paix reste relativement élevée; elle s'élevait à 23,1 % au 31 octobre 2010. Ce pourcentage était retombé à 20,2 % à la fin de février 2011, un résultat obtenu grâce à l'action menée pour accélérer le recrutement en s'appuyant sur les fichiers de candidats et en dépêchant des équipes spécialisées auprès des missions éprouvant le plus de difficulté à recruter. À ce jour, les organes centraux de contrôle pour le personnel des missions ont approuvé plus de 5 000 candidatures, dont 40 % émanaient de l'extérieur.

14. Le rapport considéré contient des renseignements détaillés sur les besoins opérationnels relatifs aux transports terrestres, à la gestion du carburant, aux rations et aux initiatives régionales en matière de technologies de l'information et des communications. Les opérations aériennes font l'objet d'un rapport distinct (A/65/738), tandis que les propositions consistant à transférer au Centre mondial de services la responsabilité opérationnelle de la prestation de services d'appui sont présentées dans le projet de budget de la Base de soutien logistique pour 2011/12 (A/65/760) et dans le rapport sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui (A/65/643).

15. La gestion des biens est un domaine d'activité qui pose problème : le Département s'efforce de répondre aux préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes à ce sujet [A/65/5, (vol. II)]. Le Comité a constaté des améliorations dans les inventaires physiques; d'autre part, pour exercer un

contrôle plus rigoureux sur les biens durables, on a institué de grands indicateurs et un suivi centralisé. Un nouveau système de classement des biens durables a été incorporé au système Galileo afin de faciliter la planification et le contrôle et d'aider ainsi les cadres à réduire les stocks. La formule des marchés clefs en main s'est révélée efficace dans le cas de biens tels que les rations et le carburant nécessaires aux opérations hors Siège. Conscient de l'importance de telles mesures pour la mise en œuvre des Normes internationales du secteur public (IPSAS), le Département a l'intention de poursuivre ses initiatives au cours de l'année à venir.

16. Se référant à la politique environnementale, la Secrétaire générale adjointe dit qu'une gestion rationnelle a permis d'améliorer la capacité opérationnelle des missions, la santé, la sécurité et la sûreté du personnel et des communautés locales et l'image de l'ONU auprès du public. On compte qu'en 2012 le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements sera parvenu à réduire de 11 % par rapport à 2008 la consommation de carburant des missions de maintien de la paix et les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent. On exercera un contrôle plus rigoureux sur l'utilisation des véhicules, ce qui aura des retombées financières et environnementales. Les missions hors Siège s'emploient aussi à mettre au point divers projets concernant le traitement et le recyclage des eaux usées, la réduction du volume des déchets, leur recyclage et leur élimination dans de bonnes conditions. Enfin, on met au point des supports de formation destinés à appuyer la mise en œuvre de la politique environnementale de ces missions.

17. Le rapport du Secrétaire général sur les opérations aériennes de l'ONU (A/65/738) donne un aperçu de l'ensemble de ces opérations, dont l'expansion s'est accompagnée d'une augmentation de leur coût. Au 30 septembre 2010, la flotte se composait de 257 appareils utilisés par 20 missions, 61 % d'entre eux appartenant à la MONUSCO, la MINUAD et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). À ce jour, ce nombre a été ramené à 237.

18. Ces dernières années, la hausse des tarifs d'affrètement et du prix du carburant avion et du service auxiliaire a provoqué une augmentation du coût direct de l'appui aérien supérieure à celle résultant de l'accroissement du nombre d'appareils ou du nombre de missions. Le rapport présente les initiatives

envisagées pour gérer les opérations aériennes de manière plus efficace et plus économique, tout en assurant la sécurité du personnel et en répondant aux besoins opérationnels.

19. Le rapport du Secrétaire général sur la formation au maintien de la paix (A/65/644 et Corr.1) est dans la ligne du rapport de 2009 qui présentait les nouvelles orientations adoptées dans ce domaine (A/63/680). Il décrit les améliorations apportées à tous les stades du cycle de formation, notamment en ce qui concerne le recensement et la hiérarchisation des besoins, le travail normatif, la bonne exécution des prestations et l'élaboration de nouveaux dispositifs de suivi et d'évaluation des effets de la formation.

20. Le Département des opérations de maintien, le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions sont résolus à prévenir les manquements aux règles dans les missions hors Siège et à les sanctionner, une volonté qui s'est manifestée par des efforts soutenus sur le terrain et au Siège. Grâce à la mise en place de structures, à l'adoption de mesures de prévention et à des actions de sensibilisation et de formation, le nombre de cas signalés a diminué au cours des cinq dernières années. Le nombre d'allégations d'exploitation ou d'abus sexuels est tombé de 340 en 2005 à 85 en 2010. Tant que ce nombre n'aura pas été ramené à zéro, les trois départements ne relâcheront pas leurs efforts. Dans ce domaine, il est indispensable que l'ONU et les États Membres agissent de concert.

21. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (A/65/643) présente, avec les orientations qui le sous-tendent, le plan établi pour modifier les modalités de la prestation de services aux missions et les mesures adoptées pour le mettre en œuvre. L'objectif est de pouvoir fournir plus rapidement des services de meilleure qualité, d'améliorer la sécurité du personnel et ses conditions de vie, et d'adopter un modèle d'activité efficient pour la programmation, la gestion et la répartition stratégiques des ressources.

22. Le rapport donne un aperçu des activités entreprises et des résultats obtenus pendant les cinq premiers mois. La première gamme de services (module pour un camp de 200 personnes) a été conçue et mise en place en consultation avec des États Membres et les missions; on a recensé cinq fonctions qui pourraient être transférées au Centre mondial de

services; un centre régional de services a été ouvert à Entebbe (Ouganda); enfin, on travaille à l'élaboration d'un cadre de gestion des ressources humaines en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines.

23. Le rapport du Secrétaire général sur le plan de financement normalisé de la stratégie globale d'appui aux missions (A/65/696 et Corr.1) présente un modèle de plan proposant des modalités de financement de nature à accélérer le démarrage des nouvelles missions ou l'expansion des missions existantes. Reposant sur une évaluation réaliste des besoins les plus importants pendant la première année d'existence des missions, cet outil, qui permettrait au Secrétaire général de mieux tirer parti des réserves et des stocks stratégiques, faciliterait un déploiement plus rapide des moyens à mettre en œuvre pendant la période de démarrage, tout en améliorant la gestion financière, la transparence et la responsabilité.

24. Il n'est pas facile de conduire de tels changements au niveau d'une organisation, mais les progrès obtenus dans la mise en œuvre des plans décrits dans les deux derniers rapports auxquels la Secrétaire générale adjointe s'est référée sont encourageants. Le Département tiendra des consultations régulières avec les États Membres à ce sujet pour assurer une parfaite transparence et une démarche cohérente avec celle de ses partenaires.

25. Il est essentiel que le principe de responsabilité soit mieux respecté dans tous les domaines. La Secrétaire générale adjointe note avec satisfaction que le Comité des commissaires aux comptes a conclu que la gestion administrative et financière des opérations de maintien de la paix s'était améliorée au cours de l'année écoulée. Les efforts se poursuivent. En 2010, le Secrétaire général a pour la première fois conclu des contrats de mission avec chacun des représentants spéciaux et des responsables de mission afin de renforcer le contrôle et la responsabilité. En outre, les plans d'action Ressources humaines sont en voie d'être remplacés en 2011 par la fiche de suivi des résultats de la gestion des ressources humaines, qui repose sur divers indicateurs stratégiques et opérationnels.

26. En conclusion, la Secrétaire générale adjointe rend hommage à ceux, particulièrement nombreux, qui sont morts au service de la paix pendant l'année écoulée.

27. **M<sup>me</sup> de Miranda** (Bureau de la gestion des ressources humaines), présentant le rapport du Secrétaire général sur les mesures spéciales visant à prévenir l'exploitation et les violences sexuelles (A/65/742), dit qu'on trouve dans ce document des données sur les allégations d'exploitation et de violences sexuelles dans le système des Nations Unies faites pendant l'année 2010. Le nombre d'allégations s'est établi à 116, contre 154 en 2009, soit une diminution de 24 %. Le nombre d'allégations concernant du personnel de maintien de la paix est tombé de 112 en 2009 à 85 en 2010. La baisse peut être attribuée à l'action menée pour lutter contre l'exploitation et les violences sexuelles, en particulier de la part du personnel militaire, laquelle a notamment consisté à renforcer les programmes de formation, de détente et de loisirs et le dispositif de responsabilisation.

28. Au 31 décembre 2010, les enquêtes menées sur les allégations avaient été menées à leur terme dans le cas de 74 % de celles faites en 2008, de 60 % de celles faites en 2009 et de 38 % de celles faites en 2010.

29. Le rapport décrit également les mesures de prévention, de répression et de réparation prises par le Groupe de travail pour la protection contre l'exploitation et les violences sexuelles ainsi que par le Groupe et les équipes Déontologie et discipline du Département de l'appui aux missions pour faire respecter les normes de conduite de l'Organisation. On a notamment organisé un nouveau programme de formation sur la déontologie et la discipline s'adressant aux nouveaux arrivants, mis au point pour le site Internet public un outil amélioré de partage de l'information qui permet d'obtenir des statistiques sur les allégations d'exploitation et de violences sexuelles, et publié plusieurs documents de sensibilisation et de communication sur la question. Déterminé à faire respecter sa politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et de violences sexuelles, le Secrétaire général restera vigilant de manière à éradiquer ce type d'agissement, en partenariat avec les États Membres.

30. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/65/743), dit que celui-ci partage l'analyse du Secrétaire général selon laquelle les contextes opérationnels dans lesquels l'ONU intervient pour maintenir la paix restent dynamiques et insaisissables, mais considère que la situation présente, plus stable,

offre l'occasion de se concentrer sur les moyens d'exécuter les missions de façon plus efficace et moins dispendieuse. L'évolution devrait en fin de compte se traduire par une réduction des moyens nécessaires au maintien de la paix.

31. Pour ce qui est des ressources humaines, les changements institués récemment par l'Assemblée générale ont donné lieu à l'établissement d'un cadre de gestion qui devrait permettre de remédier à nombre des problèmes persistants rencontrés par les missions de maintien de la paix. Il faut désormais se concentrer sur leur mise en œuvre, qui devrait avoir des incidences visibles sur le recrutement et la fidélisation du personnel.

32. Le Comité consultatif reconnaît que le Secrétariat n'a pas eu beaucoup de temps pour tenir compte dans les projets de budget des missions de maintien de la paix pour 2011/12 de l'obligation d'absorber le coût de l'harmonisation des conditions d'emploi. Il a noté que la liste initiale des postes devant être supprimés ou convertis en postes à pourvoir sur le plan national avait été examinée par les missions et que celles-ci pouvaient proposer des modifications. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la démarche proposée par le Secrétaire général. Il fait observer toutefois que cette opération a mis en lumière qu'un grand nombre de postes restaient longtemps vacants. Il rappelle une nouvelle fois la nécessité de passer périodiquement au crible la liste de ces postes non pourvus, surtout lorsqu'on s'apprête à demander à l'Assemblée générale d'en créer de nouveaux.

33. Le rapport du Secrétaire général sur les opérations aériennes des opérations de maintien de la paix (A/65/738) montre l'importance qu'elles ont prise non seulement en termes de volume, mais également en termes de coût, qui est désormais supérieur à un milliard de dollars par an. Il faut faire de nouveaux efforts pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de la gestion de ces opérations tout en veillant à assurer la sécurité du personnel.

34. L'adoption d'un modèle intégré de gestion de la flotte aérienne est une heureuse initiative, mais il est forcément malaisé de concilier la formule actuelle, qui consiste à imputer le coût des appareils sur le budget de telle ou telle mission, en confiant la responsabilité de leur utilisation à la direction de la mission concernée, et les attentes associées à leur gestion intégrée. Il faut donc étudier les moyens d'harmoniser

les chaînes hiérarchiques et de responsabilité dans le cadre de la gestion des opérations aériennes des Nations Unies à l'échelle mondiale.

35. Pour ce qui est de la sécurité aérienne, le Secrétaire général a invité l'Assemblée générale à prendre note de la version 2 des Normes aéronautiques des Nations Unies et de son intention de les promulguer. Dans son rapport, le Comité consultatif donne des renseignements complémentaires sur la mise au point de ces normes et les recommandations connexes du Corps commun d'inspection; il recommande que l'Assemblée tienne compte de ces informations lorsqu'elle examinera la suite à donner aux mesures proposées par le Secrétaire général.

36. En ce qui concerne la déontologie et la discipline, le Comité consultatif se félicite de la diminution du nombre d'allégations d'exploitation ou de violences sexuelles de la part de personnel de maintien de la paix faites en 2010. Il salue les efforts conjugués faits par le Secrétaire général et les pays qui fournissent des contingents pour atteindre ce résultat et leur demande instamment de les poursuivre.

37. La formation au maintien de la paix s'améliore, grâce notamment à l'établissement de normes en la matière. Il reste toutefois des efforts à faire dans d'autres secteurs, en particulier le suivi et l'évaluation des activités menées dans ce domaine. Le rapport du Secrétaire général (A/65/644) montre combien il importe que les départements du Secrétariat collaborent et se coordonnent pour assurer le bon déroulement des programmes, dont un grand nombre ont un caractère obligatoire pour tout le personnel. Par ailleurs, les résultats de l'évaluation de cette formation pourraient avoir une portée plus large. En conséquence, l'Assemblée générale voudra peut-être prier le Secrétaire général de lui remettre un rapport global sur la formation au Secrétariat.

38. Il a été décidé que la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions serait étalée sur une période de cinq ans commençant en juillet 2010. Étant donné que le premier rapport de situation (A/65/643) porte uniquement sur les cinq premiers mois, il est trop tôt pour qu'on puisse en tirer des conclusions sur l'impact de la stratégie. Les observations et recommandations du Comité consultatif ont pour objet d'aider les États Membres à comprendre les objectifs visés et les résultats attendus et d'orienter la présentation et le contenu des rapports suivants.

39. Les mécanismes de gouvernance et de gestion mise en place sont un bon point de départ pour des consultations avec les États Membres et le pilotage des changements requis. Le nouveau modèle de prestations de services fait intervenir un grand nombre de parties prenantes dispersées sur le plan géographique et opérant dans un environnement complexe. Estimant que pour atteindre les objectifs de la stratégie, il est indispensable de s'appuyer sur des dispositifs de gouvernance et de gestion particulièrement rigoureux, le Comité consultatif demande au Secrétaire général de les garder à l'étude afin d'y apporter les modifications voulues pour qu'ils conservent leur efficacité opérationnelle.

40. Le Comité consultatif se félicite des progrès réalisés dans le domaine des modules et gammes de services prédéfinis et note avec satisfaction que le premier module de camp pour 200 personnes a été établi sur la base de consultations. Il compte trouver dans le prochain rapport un bilan de cette première phase.

41. En ce qui concerne la transformation de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi en Centre mondial de services, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général consistant à transférer au Centre cinq fonctions d'appui assumées jusque-là par le Siège. Toutefois, le Secrétaire général devrait étoffer ses propositions pour que les États Membres puissent se faire une idée de ce que seront à long terme la structure organisationnelle et le rôle opérationnel du Centre et sachent quels seront les effectifs et les fonctions du Siège qui y seront transférés. Le Comité consultatif a formulé plusieurs observations sur le travail de modélisation effectué pour sélectionner les fonctions à transférer et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'accompagner d'une analyse plus fouillée ses propositions relatives à de nouveaux transferts de fonction.

42. Le Comité consultatif a pris note des progrès enregistrés et des résultats obtenus en ce qui concerne la prise en charge de fonctions communes par le Centre régional de services d'Entebbe et le dispositif de gouvernance et de gestion mis en place, étant entendu qu'il faut continuer à pouvoir prendre en temps voulu et de manière responsable des décisions qui répondent aux besoins des missions concernées. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de

lui présenter dans son prochain rapport d'activité une première évaluation de l'efficacité du Centre.

43. Dans ses observations sur le plan de financement standard, le Comité consultatif s'est efforcé d'explicitier la méthode employée pour établir les paramètres normalisés qui sous-tendent le modèle. Il recommande au Secrétaire général d'affiner encore la méthode et de procéder, en sus de l'analyse quantitative appliquée à la première phase, à l'analyse de la composition des dépenses avec corrélation avec les activités et les produits, et à l'analyse fonctionnelle des postes existants. Il considère que la formulation de propositions budgétaires reposant sur un plan de financement standard ne dispense en aucun cas de l'obligation de justifier intégralement les ressources proposées pour la première année de fonctionnement. Il se félicite de l'initiative du Secrétaire général visant à simplifier et rationaliser les procédures budgétaires; il formulera d'autres observations sur l'applicabilité du plan de financement standard et sur le contenu, le format et la présentation du document budgétaire pour la première année lorsqu'il examinera la première application du plan à une nouvelle mission.

44. Le Comité consultatif n'est pas favorable aux propositions du Secrétaire général consistant à donner à celui-ci l'autorisation, chaque fois que le Conseil de sécurité décide d'établir une mission ou d'en élargir une existante, d'engager des dépenses d'un montant pouvant atteindre 150 millions de dollars à prélever sur le Fonds de réserve et d'effectuer des prélèvements sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Les besoins de financement additionnel devraient dorénavant être moins importants dans la mesure où le plan de financement standard permettra d'accélérer l'établissement et l'approbation des prévisions budgétaires relatives au premier exercice des nouvelles missions.

45. **M<sup>me</sup> Lapointe** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport sur les activités relatives aux opérations de maintien de la paix que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a menées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 [A/65/271 (Part II)], dit que ce document donne un aperçu général des 195 rapports sur le contrôle des opérations établis pendant cette période.

46. Les événements qui ont affecté la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la MONUSCO sont venus rappeler que

les conditions de vie et de travail du personnel des missions étaient souvent imprévisibles. À la MINURCAT, la MINUSTAH, la MANUA, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la situation en matière de sûreté et de sécurité n'était pas pleinement conforme aux normes élémentaires. La MONUSCO, la MINUAD et la MINUS avaient mené leurs opérations aériennes sans recenser systématiquement les principaux risques et prendre les mesures voulues en temps utile. En conséquence, le Bureau a fortement insisté pour que les recommandations essentielles faites par les auditeurs au sujet de la sûreté et de la sécurité des opérations des Nations Unies soient immédiatement appliquées.

47. En 2010, la Division des investigations du BSCI a publié 101 rapports d'enquête portant sur des allégations mettant en cause des fonctionnaires des Nations Unies, des Volontaires, des militaires ou des policiers attachés à des opérations de maintien de la paix. La Division a continué d'enquêter sur des cas d'exploitation et de violences sexuelles, d'agression, de corruption, d'usage de faux, de fraude et de détournement de fonds. La Secrétaire générale adjointe remercie les pays ayant fourni des contingents, dont la coopération a permis de réaliser les enquêtes dans les meilleurs délais.

48. Outre des évaluations programmées réalisées à la MINUL et à la MINUSTAH, la Division de l'inspection et de l'évaluation a procédé à une évaluation thématique de la coopération et de la coordination entre, d'une part, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions et, de l'autre, les organisations régionales, évaluations dont les conclusions seront présentées aux États Membres dans les jours à venir.

49. Depuis qu'elle a pris ses fonctions en 2010, la Secrétaire générale adjointe s'est attachée à renforcer le BSCI. En février 2011, des représentants de toutes les divisions du Bureau se sont réunis pour définir les buts et stratégies. Les communications, les relations avec les clients, la planification et l'établissement des priorités font partie des thèmes qui ont été jugés les plus importants. Une question particulièrement urgente est la réduction des taux de vacance de postes dans l'ensemble du Bureau. Plus de 50 personnes ont été recrutées depuis septembre 2010, mais le nombre total de postes vacants n'a diminué que de 25 %. Le Bureau entend pourvoir le plus grand nombre possible de ces

postes avant la fin de 2011. Des candidats aux deux postes D-2 vacants depuis longtemps ont été sélectionnés et approuvés par le Secrétaire général.

50. **M. Argüello** (Argentine), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance aux questions transversales portant sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix. Il réaffirme à ce propos que la Cinquième commission est celle des grandes commissions de l'Assemblée générale qui est compétente en matière administrative et budgétaire, y compris pour ce qui est des opérations de maintien de la paix.

51. Même si chaque mission est unique, les résolutions sur les questions transversales peuvent orienter utilement les activités du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions en leur donnant des directives détaillées sur des points intéressant l'ensemble des opérations. Par ailleurs, partant du principe que toutes les missions doivent être dotées des ressources nécessaires à l'exécution de leur mandat, le Groupe s'inquiète du retard apporté au financement de certaines d'entre elles, notamment de missions déployées en Afrique.

52. Le Groupe reconnaît l'importance de la contribution des pays qui fournissent des contingents et des sacrifices qu'ils consentent. Il est indispensable de rembourser plus rapidement ces pays, dont la charge est alourdie du fait que quelques États Membres ne versent pas leurs quotes-parts dans les délais fixés. Toutes les questions concernant le maintien de la paix doivent être traitées en consultation étroite avec eux.

53. Le Groupe estime que l'Assemblée générale doit approuver, à la deuxième partie de la reprise de sa session, une augmentation des taux de remboursement des dépenses des pays qui fournissent des contingents. La dernière révision des taux applicables aux contingents remonte à 1992 et la dernière augmentation ad hoc à 2002. Cette situation impose un lourd fardeau financier aux pays concernés, qui risquent de remettre en question leur participation.

54. Le Groupe a pris note de l'examen de la méthode de calcul des taux de remboursement des dépenses afférentes aux contingents approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/285. Le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents devrait examiner les résultats des enquêtes périodiques



à la fin du cycle en cours et par la suite tous les trois ans en vue de fournir des conseils techniques à la Commission.

55. Il s'est révélé difficile pour des États Membres de fournir les données requises dans le questionnaire. Le Groupe demande au Secrétaire général de redoubler d'efforts pour accélérer la collecte de données en travaillant étroitement avec les pays qui fournissent des contingents, l'objectif étant d'utiliser au mieux les compétences des membres du Groupe de travail.

56. Le Groupe appuie sans réserve la politique de tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation et des violences sexuelles et s'inquiète de l'augmentation du nombre d'allégations concernant du personnel civil agissant au nom de l'Organisation. Il demande au Secrétaire général de veiller à ce que tous les membres du personnel respectent également toutes les cultures, sans faire aucune discrimination entre les individus ou les groupes, et n'abusent jamais de leur pouvoir. Cela étant, il faut aussi éviter que des allégations sans fondement ne viennent ternir l'image des opérations de maintien de la paix et des pays qui fournissent des contingents

57. Au paragraphe 3 de la section II de sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a décidé de relever le montant de l'indemnité payable en cas de décès pour toutes les catégories de personnel en tenue. Le Groupe insiste sur la nécessité d'établir un mécanisme de révision périodique de cette indemnité tienne compte de l'inflation et du coût de la vie, de réaliser une étude approfondie des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité, d'éliminer l'arriéré, et de simplifier et accélérer le traitement des demandes. Il compte que le Secrétaire général respectera rigoureusement les dispositions de la résolution.

58. Le Groupe juge très préoccupants les renseignements communiqués par le Président du Comité consultatif au sujet de l'application de la résolution 65/248, en particulier des suppressions de postes. Le Secrétaire général doit respecter rigoureusement les termes de cette résolution, qui dispose que l'harmonisation des conditions d'emploi ne doit pas avoir d'incidence sur les dépenses opérationnelles et ne doit pas nuire à l'exécution des programmes et activités prescrits.

59. **M<sup>me</sup> Schäfer** (Hongrie), parlant au nom de l'Union européenne, constate que les opérations de maintien de la paix ont pris ces dernières années une

ampleur et une portée sans précédent. Parallèlement, une mission importante vient de s'achever tandis que d'autres sont entrées dans une phase de consolidation ou de retrait, toutes évolutions qui imposent la plus grande vigilance.

60. L'Union européenne connaît les arguments en faveur d'une augmentation circonstancielle des taux servant à calculer les sommes à rembourser aux pays qui fournissent des contingents, sans les juger suffisamment convaincants toutefois pour qu'on s'écarte de la procédure établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/285. Elle rappelle à ce propos que la prise de décision consensuelle est l'un des fondements des méthodes de travail de la Commission.

61. L'Union européenne prend note des inquiétudes de ceux qui craignent que les taux actuellement appliqués ne compromettent sérieusement la participation de certains des pays qui fournissent des contingents. Elle estime absolument indispensable de pouvoir poursuivre l'ensemble des opérations et considère que le barème des quotes-parts en vigueur impose une charge financière disproportionnée à certains États Membres. Elle espère que les États qui en ont les moyens compte tenu de leur poids dans l'économie mondiale et de leur capacité de paiement contribueront davantage au financement de l'ensemble des activités de l'Organisation au cours de la prochaine période d'application du barème. Pour donner à l'Organisation une assise financière viable, il faut s'attaquer aux problèmes que pose son mode de financement.

62. **M. Lafortune** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit qu'en raison de l'importance et de la complexité croissante des opérations de maintien de la paix, il est plus que jamais indispensable que tous les États Membres versent ponctuellement l'intégralité de leurs contributions. L'adoption d'une résolution sur les questions transversales aiderait l'Organisation à accroître l'efficacité et l'efficacé de ces opérations, à faire progresser les réformes de la gestion et à régler les principales questions thématiques. Les États Membres ont là une rare occasion de conseiller le Secrétariat sur les mesures à prendre pour optimiser ses ressources. Les débats de la Commission devraient porter sur toutes les questions relatives aux dépenses opérationnelles communes à toutes les opérations de

maintien de la paix, y compris la gestion du carburant, des rations et des opérations aériennes.

63. Si le nombre global de cas d'exploitation et de violences sexuelles est orienté à la baisse, la proportion de ceux qui concernent des mineurs est en augmentation. Cette situation rappelle le rôle déterminant des équipes Déontologie et discipline et la nécessité de veiller à ce que l'Organisation dispose de ressources suffisantes pour faire respecter les règles promulguées en la matière.

64. Il n'est pas facile de faire avancer les choses dans le cadre du budget individuel des missions. Il faut donc adopter une résolution intersectorielle portant sur des éléments clefs tels que le processus budgétaire, le recrutement, la déontologie et la discipline, la coopération entre les missions, l'amélioration des processus administratifs et la stratégie globale d'appui aux missions. En intéressant les États Membres, le Département de l'appui aux missions a montré qu'il tenait compte des préoccupations et de l'apport des pays qui fournissent des troupes ou des forces de police.

65. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande se félicitent de la souplesse dont on a su faire preuve lorsqu'il a fallu affecter des moyens aériens à l'appui au référendum au Sud-Soudan. On a eu là un exemple de l'intérêt que présente l'existence d'une entité telle que le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, et la démonstration que l'on peut accroître la souplesse et l'efficacité opérationnelles en régionalisant certaines fonctions et activités. Il importe que les États Membres parviennent à un consensus sur les stades suivants de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie. Il était entendu qu'au cours de la première année, cette mise en œuvre n'entraînerait pas de frais supplémentaires, mais il faudra que les prochaines décisions contribuent à renforcer la capacité qu'a le Département de soutenir les forces de maintien de la paix tout en se traduisant par des économies.

66. Il importe de parvenir à un accord sur les comptes des opérations de maintien de la paix terminées. En dépit des réserves que leur inspirent certains aspects de la proposition du Secrétaire général, les trois délégations estiment qu'il est temps d'arriver à une solution.

67. **M. Kaegi** (Suisse), parlant également au nom du Liechtenstein, dit que les deux délégations se félicitent que l'approche retenue pour la mise en œuvre de la

stratégie mondiale d'appui aux missions soit fondée sur la consultation et la transparence. Le premier rapport sur l'état d'avancement de cette stratégie (A/65/643) signale que des améliorations ont déjà été enregistrées sur le terrain. Il serait intéressant d'obtenir des informations complémentaires sur l'expérience du Centre régional de services d'Entebbe et le travail de modélisation qui a été effectué en ce qui concerne le Centre mondial et le Centre régional de services.

68. Vu le problème récurrent de la surbudgétisation, les deux délégations attendent avec intérêt de pouvoir examiner la nouvelle formule proposée par le Secrétaire général (A/65/696), qui vise à normaliser le modèle de financement tout en respectant les prérogatives de l'Assemblée générale en tant qu'organe délibérant. Elle souhaiterait recevoir de plus amples informations sur le lien existant entre le plan de financement normalisé et l'utilisation du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et des stocks de matériel stratégique. La proposition du Secrétaire général doit certes être affinée, mais la démarche proposée présente de nombreux avantages et mérite d'être poursuivie.

69. **M. Shin Boo-nam** (République de Corée) fait observer que la conjoncture économique mondiale a contraint de nombreux États Membres à réduire leurs dépenses. L'enveloppe budgétaire globale prévue pour le maintien de la paix en 2011/12 marque une nouvelle fois une réduction par rapport à 2009/10. La délégation de la République de Corée accueille avec satisfaction les mesures prises par le Secrétaire général pour accroître l'efficacité et la demande qu'il a faite aux missions de réduire leur budget de 1 %. Toutefois le taux d'exécution global reste trop faible, puisqu'il s'est établi à 94,9 % en 2009/10. Le Secrétaire général devrait procéder à une répartition plus stratégique des ressources et éliminer autant que faire se peut les pratiques conduisant à surestimer les crédits nécessaires.

70. Les fluctuations budgétaires dues à l'instabilité des conditions dans lesquelles opèrent les missions de maintien de la paix rendent difficile la gestion budgétaire à long terme. La délégation de la République de Corée suggère que le Secrétariat présente des estimations préliminaires portant sur trois à cinq ans, en se fondant sur les missions en cours.

71. L'orateur dit que sa délégation se félicite de la mise en œuvre en souplesse de la stratégie globale

d'appui aux missions et accueille avec satisfaction la proposition consistant à adopter un modèle de financement normalisé, ce qui contribuerait à accélérer la procédure budgétaire pour la première année d'existence des opérations de maintien de la paix et faciliterait leur mise en place et leur déploiement dans les meilleurs délais. Volet le plus important de la mission de l'Organisation, le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige qu'on y affecte les ressources nécessaires, étant entendu qu'elles doivent être utilisées avec la plus grande rigueur.

72. **M. Tarar** (Pakistan), rappelant que depuis 2006 son pays a mis plus de 10 600 personnels en tenue à la disposition de neuf opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dit que sa délégation est favorable, en principe, à l'établissement d'un rapport d'ensemble sur tous les aspects opérationnels de ces opérations et les questions connexes. Les résolutions sur les questions transversales doivent avoir pour objet de donner des directives générales sur les mesures administratives et autres qu'il faut prendre pour améliorer la gestion des opérations, sans entrer dans le détail de cette gestion.

73. La délégation pakistanaise sait combien il est difficile de parvenir à un accord sur toutes les questions transversales. Il serait judicieux d'établir un cycle biennal pour l'examen des rapports d'ensemble. Compte tenu des problèmes que pose l'instabilité des conditions dans lesquelles opèrent les missions de maintien de la paix, la délégation pakistanaise soutient l'action menée par le Département de l'appui aux missions pour affiner sa stratégie globale d'appui, qui permettra d'accélérer les opérations de déploiement et la prestation des services requis.

74. Les soldats de la paix sont actuellement soumis à d'intenses pressions dues à la complexité croissante de leur mission qui sort largement du cadre traditionnel. Pourtant, la base de pays fournisseurs reste limitée et le financement du maintien de la paix est souvent insuffisant. Malgré l'inflation, les taux de remboursement n'ont pas été modifiés depuis le relèvement spécial de 2002, ce qui pénalise les pays qui fournissent des contingents et compromet les opérations. De par sa position unique d'organisation de portée mondiale, l'ONU est en mesure de déployer des soldats de la paix à un coût qui ne représente qu'un huitième de celui qu'aurait à supporter un État membre, et peut agir en ménageant les sensibilités politiques. La réforme ne doit pas consister à réduire

les contributions des États Membres, mais doit être le fruit d'une démarche constructive, dont la stratégie globale d'appui aux missions est un exemple. Des questions telles que l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité doivent rapidement trouver une solution globale et viable, grâce à l'établissement d'un mécanisme d'examen périodique systématique tenant compte du coût de la vie et de l'inflation.

75. Il faudrait nommer des nationaux des pays qui fournissent des contingents à des postes de haut niveau, aussi bien au Siège que sur le terrain, afin d'établir des liens plus étroits entre la direction des opérations et le personnel déployé sur le terrain. La délégation pakistanaise note avec regret que les rapports d'ensemble ne disent rien des mesures prises par le Secrétaire général pour assurer une juste représentation de ces pays au sein du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, conformément à la résolution 64/269 de l'Assemblée générale.

76. Pour atteindre les objectifs louables de la stratégie globale d'appui aux missions, il faut modifier sensiblement les procédures régissant actuellement l'approbation des ressources et la prestation de services. À cet égard, la délégation pakistanaise juge intéressante la proposition du Secrétaire général tendant à mettre au point un plan de financement normalisé qui serait préapprouvé par l'Assemblée générale. Cette proposition doit être suffisamment précise pour donner aux États Membres l'assurance que les fonds seront bien employés et que des contrôles internes seront mis en place.

77. Les fonctions opérationnelles actuellement prises en charge au Siège sont essentielles pour l'efficacité du contrôle opérationnel et du dispositif de responsabilisation. La délégation pakistanaise ne pourra donc approuver aucun transfert de fonction assumée par le Siège qui suppose une interaction avec les pays fournissant des contingents ou des forces de police. La mise au point par le Secrétariat de la stratégie globale d'appui aux missions doit donner lieu à d'amples consultations avec ces pays - les principaux utilisateurs des services d'appui - au moyen de mécanismes adaptés, tels que les réunions d'information bimensuelles, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix ou le conseil des clients.

78. *M<sup>me</sup> Stoica (Roumanie), Vice-Présidente, prend la présidence.*

79. **M. Okochi** (Japon) note que le montant de l'enveloppe budgétaire prévue pour financer les dépenses de maintien de la paix en 2011/12 est quasiment identique à celui de l'exercice précédent, mais considère qu'il n'y a pas lieu de pavoiser, compte tenu du volume de ces dépenses et de la crise financière. Il est possible de faire davantage d'économies sans compromettre l'exécution du mandat des missions, en prenant des mesures pour améliorer l'efficacité et en s'interrogeant sur la nécessité de maintenir des postes restés longtemps vacants. Comme le fait observer le Comité consultatif, les gains d'efficacité prévus dans les projets de budget pour l'exercice 2011/12 s'élèvent à 24 millions de dollars alors que l'objectif avait été initialement fixé à 1 % des dépenses. D'autre part, 239 postes de personnel recruté sur le plan international sont restés vacants pendant plus d'un an. La délégation japonaise a l'intention de se pencher sur ces questions lors des débats sur les questions transversales et sur chaque projet de budget. Le coût de l'harmonisation des conditions d'emploi du personnel des missions devrait être couvert grâce à la suppression de postes de personnel international ou à leur transformation en postes de personnel recruté sur le plan national.

80. La délégation japonaise accueille avec satisfaction les dispositions en matière de gouvernance et de gestion adoptées dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, la mise en place du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements au Centre régional de services, qui a permis de dégager 27 millions de dollars d'économies, et la rationalisation du processus budgétaire grâce à l'établissement d'un plan de financement normalisé. Il reste toutefois beaucoup à faire pour rendre plus efficace et plus efficiente la prestation des services d'appui.

81. Les États Membres devraient être informés des gains d'efficacité et des économies d'échelle attendus du transfert proposé de fonctions et services additionnels au Centre régional de services. Il faudrait également leur exposer les arguments, autres que la plus grande proximité, servant à justifier le transfert de fonctions au Centre mondial de services.

82. Enfin, aucune raison convaincante n'a été donnée à l'appui des propositions tendant à modifier les

dispositions régissant actuellement les engagements de dépenses et l'utilisation des stocks stratégiques pour déploiement rapide.

83. **M. Sene** (Sénégal) dit que son pays tient à rendre hommage à tous les soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix et de la sécurité internationales et au personnel civil qui travaille avec abnégation dans des conditions souvent difficiles. Le Sénégal continuera de mettre des forces militaires ou de police à la disposition des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

84. D'un montant de 7,6 milliards de dollars, l'enveloppe budgétaire globale proposée pour le maintien de la paix est raisonnable et pleinement justifiée. Les missions de maintien de la paix, et particulièrement celles opérant en Afrique, doivent disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat, dont les composantes essentielles sont la protection des populations civiles, l'instauration des conditions propres à assurer la sûreté et la sécurité, et le soutien au processus de paix.

85. Comme par le passé, la délégation sénégalaise émet de fortes réserves à l'égard de la démarche qui consisterait à négocier comme un tout les budgets des opérations de maintien de la paix et à appliquer des coupes budgétaires uniformes à l'ensemble des opérations. Toutefois, la conjoncture économique mondiale exige que les ressources financières soient gérées de manière rationnelle, efficace et efficiente, dans la plus grande transparence. Le Secrétaire général devra donc appliquer de manière rigoureuse les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et de tous les organes de contrôle, notamment en ce qui concerne la gestion des biens durables et non durables. Le Manuel des achats doit être appliqué de manière intelligente afin que les marchés bénéficient à une large gamme de fournisseurs, en particulier ceux des pays en développement.

86. Le représentant du Sénégal exhorte le Secrétaire général à faire en sorte que soit réglées à temps les sommes dues au titre du matériel aux pays qui fournissent des contingents et que ces pays soient convenablement représentés au sein du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix.

87. Enfin, l'orateur engage les membres de la Commission à trouver, pendant la session en cours, les compromis nécessaires pour que le montant total

disponible dans les comptes des opérations de maintien de la paix dont le mandat est achevé soit porté au crédit des États Membres.

88. **M. Pankin** (Fédération de Russie) considère que le taux d'exécution du budget, qui s'est élevé à 94 % en 2009/10 contre 97 % pour l'exercice précédent, montre bien la nécessité de mieux planifier les ressources et les dépenses. Il espère qu'à l'avenir les propositions budgétaires seront plus réalistes. Le Comité consultatif fait une distinction essentielle entre les économies et la non utilisation de tous les crédits budgétaires : la seconde, si elle n'est due qu'à des dépenses différées, peut en fin de compte se traduire par une augmentation des crédits nécessaires.

89. Notant que la diminution de 3 % de l'enveloppe budgétaire globale prévue pour 2011/12 (7,6 milliards de dollars, contre 7,8 milliards en 2010/11) résulte principalement du retrait de la MINURCAT et de la réduction des crédits demandés pour la MINUSTAH, la MINUAD et la MINUS, l'orateur dit que la Commission devrait débattre des réductions budgétaires non seulement sous l'angle de la modification du mandat de telle ou telle mission, mais aussi en considérant les moyens d'optimiser l'emploi des ressources. La délégation russe étudiera de près les raisons avancées pour justifier une augmentation du budget des missions dont le mandat n'a pas été sensiblement modifié.

90. Il convient de saluer les efforts déployés par le Secrétariat pour optimiser l'emploi des ressources et exécuter les mandats dans les délais requis en s'appuyant sur la stratégie globale d'appui aux missions. L'orateur se félicite du dialogue engagé dans diverses instances entre le Secrétariat et les États Membres et de l'organisation de réunions d'information et d'ateliers pour débattre de questions logistiques et du niveau des ressources nécessaires. Il tient toutefois à souligner que la Cinquième Commission reste l'instance privilégiée pour l'examen de ces questions. Il juge donc regrettable le chevauchement constaté pendant la session en cours entre les débats du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et ceux de la Commission : il importe en effet de respecter la distinction entre les mandats de ces deux organes.

91. La position de la délégation russe est identique à celle du Secrétaire général sur nombre des propositions faites par celui-ci, mais elle diverge dans le cas des

composantes proposée en matière de ressources dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, ainsi que des changements de procédure et de l'application des enseignements tirés de l'expérience d'autres organisations, notamment dans le domaine des transports aériens. Ces questions doivent faire l'objet d'un débat approfondi pour que les décisions qui seront prises tiennent compte des caractéristiques particulières des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, favorisent la transparence et permettent aux mécanismes de maintien de la paix de fonctionner sans heurts malgré leur complexité.

92. **M. Weisleder** (Costa Rica), se référant aux actes d'exploitation et de violence sexuelles commis par du personnel des opérations de maintien de la paix, note que la situation est contrastée : d'une part, des mesures de prévention, de répression et d'assistance aux victimes ont été généralisées et, d'autre part, on a constaté une augmentation du nombre de cas dans lesquels des mineurs auraient été victimes de membres du personnel civil ou de police des Nations Unies. La circulaire du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles (ST/SGB/2003/13) dit clairement que l'exploitation et la violence sexuelles constituent des violations des normes et des principes juridiques internationaux universellement reconnus et ont toujours été considérées comme des agissements inacceptables formellement interdits aux fonctionnaires des Nations Unies. Le Secrétaire général doit prendre d'urgence toutes les mesures disciplinaires qui s'imposent, y compris le licenciement, à l'encontre de tout fonctionnaire des Nations Unies coupable de tels agissements. Or, il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la question (A/65/742), ce qui ne laisse d'être inquiétant, que les pays qui fournissent des contingents militaires ou de police n'ont pas communiqué de renseignements suffisants sur les enquêtes menées ou les mesures disciplinaires adoptées lorsque les allégations ont été confirmées. Conformément à la résolution 64/269 de l'Assemblée générale, les États Membres doivent prendre toutes les mesures appropriées pour que les crimes commis par des militaires et autres catégories de personnel affectés à une mission des Nations Unies ne restent pas impunis et que ceux qui s'en sont rendus coupables soient traduits en justice.

93. *M. Rosenthal (Guatemala) reprend la présidence.*

94. **M. Ren Yisheng** (Chine) note qu'après avoir atteint un sommet, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont entrées dans une phase de consolidation et que le budget prévu pour 2011/12 est en diminution. Sa délégation espère que la communauté internationale continuera, en se fondant sur sa capacité actuelle, d'œuvrer à la stabilisation des dépenses de maintien de la paix.

95. En 2009/10, le taux global d'exécution des budgets a été inférieur de près de 3 % à ce qu'il était en 2008/09. Des retards dans le recrutement et le déploiement du personnel, des taux de vacance de postes relativement élevés et la réduction de la taille de certaines opérations font partie des facteurs qui expliquent cette situation. Toutefois, sachant que celle-ci est due également à une surestimation des crédits nécessaires, la délégation chinoise espère que dorénavant les budgets reflèteront aussi exactement que possible les besoins effectifs et seront révisés en temps opportun.

96. La délégation chinoise juge préoccupante les carences signalées par le Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif et le BSCI en ce qui concerne les transports aériens et de surface, la gestion du carburant et des rations, les technologies de l'information et des communications et la gestion de biens durables et non durables. La Chine appuie les recommandations formulées par les organes de contrôle, espérant que des mesures efficaces seront prises pour améliorer la responsabilité et le contrôle interne, éviter le gaspillage, la fraude et autre abus, et améliorer la gestion des ressources humaines, en réduisant la proportion de postes vacants et en développant les programmes de formation.

97. La délégation chinoise espère que les progrès réalisés en ce qui concerne l'application de la stratégie globale d'appui aux missions se traduiront par une plus grande rigueur budgétaire, l'adoption d'un plan de financement normalisé, une plus grande intégration opérationnelle des missions et un meilleur respect des dispositifs de responsabilité. Elle compte trouver dans le prochain rapport annuel des renseignements sur les dépenses, les réalisations et les indicateurs utilisés.

98. **M. Hussain** (Bangladesh) dit que son pays attache une grande importance au maintien de la paix, comme en témoigne le fait qu'il met actuellement plus de 10 000 personnes à la disposition des opérations. Bien entendu, chaque mission est unique, mais la

résolution sur les questions transversales définit de grandes directives qui doivent être appliquées par toutes. L'Assemblée générale est donc instamment invitée à prendre pendant la session en cours les décisions qui faciliteront le bon déroulement des opérations, ce qui suppose en particulier d'affecter à celles-ci des ressources suffisantes et d'appuyer les pays qui fournissent des contingents.

99. S'il faut rationaliser l'emploi des ressources, il faut aussi faire preuve en la matière de la plus grande prudence pour ne pas compromettre la prestation des services indispensables. Il est proposé de réduire de 3 % l'enveloppe budgétaire au moment où plusieurs missions doivent faire face à d'importants défis. Une étude menée en 2000 faites par la Rand Corporation, une organisation basée aux États-Unis, a montré que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies avaient su faire mieux que d'autres avec moins de ressources.

100. Il importe d'accélérer le remboursement des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents, dont la charge est encore alourdie par le fait que des États Membres paient leurs contributions en retard. D'autre part, le long délai écoulé depuis la dernière révision des taux de remboursement constitue un traitement discriminatoire à l'égard des soldats de la paix, dans la mesure où les traitements et prestations dont bénéficient les autres membres du personnel de l'Organisation sont régulièrement révisés. Le Secrétaire général doit approuver une augmentation des taux de remboursement relatifs aux contingents pendant la deuxième partie de la reprise de la session. L'orateur dit que sa délégation prend note avec satisfaction de la décision de relever le montant des indemnités de décès ou d'invalidité dans le cas de toutes les catégories de personnel en tenue. Il n'en reste pas moins nécessaire de créer un mécanisme prévoyant une révision périodique automatique de ces indemnités.

*La séance est levée à 12 h 35.*